



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 09/2023

Vevey, le 27 novembre 2023

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 7 ou 14 décembre 2023**

Réponse à l'interpellation de Mme Sarah Dohr, intitulée « La SPA du Haut-Léman, une association d'utilité publique qui est appréciée, mais aussi sous-estimée »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Pour donner suite à l'interpellation déposée à la séance du Conseil communal le 5 octobre 2023 par Madame Sarah Dohr en lien avec la SPA du Haut-Léman, la Municipalité souhaite apporter ci-dessous les éléments de réponse suivants.

1. Est-ce que notre Commune contribue financièrement à la SPA de notre région d'une façon pérenne et si oui, de combien est le montant par an ?

À la fin des années 1970, la Ville de Vevey a reçu un Lègue du Dr Ariste Simonin d'un montant de 20'000 francs (Fonds vétérinaire Vevey — compte 9206.27). Les désirs du testateur sont de s'occuper, de vacciner, d'entretenir et de soigner les chats et les chiens abandonnés. Le capital est inaliénable.

Le 22 mai 1979, la Municipalité de Vevey a décidé d'attribuer les revenus de ce capital à la SPA du Haut-Léman. Entre 1999 et 2022, le montant total versé à la SPA par prélèvement des revenus sur ce fonds est de 5'950 francs. Auquel s'ajoute un don de 500 francs en 2022 effectué par le secrétariat municipal (compte 130.3659).

Actuellement le montant des revenus de ce fonds plafonne à 100 francs par année.

2. Est-ce qu'il y a eu, dans le passé, des demandes de subventions ? Si oui, est-ce qu'elles ont été refusées ou acceptées ? Si acceptées, pouvez-vous me dire de combien s'élève le montant total sur les 5 dernières années ?

Il y a eu des demandes de soutien de la SPA du Haut-Léman en 2006, 2011, 2013, 2015, 2018 et 2022, toutes adressées aux communes de la Riviera par un courrier à la Conférence des Syndics de la Riviera (CSD)). Elles n'ont jamais abouti à la mise en place d'un financement coordonné, faute de volonté commune... des communes.

En 2022, suite à la demande de la SPA et à l'initiative de Vevey, une proposition d'étudier l'opportunité d'un mécanisme de financement commun (par exemple en centimes par habitant et habitante) a été à nouveau débattue à la CSD. Bien que reconnaissant l'utilité publique de la SPA, la discussion n'a pas permis d'aboutir à une position coordonnée sur un éventuel financement des communes et la conclusion a ramené à la liberté de chaque commune de soutenir la SPA si elle le souhaite en fonction de ses moyens.

Lors de l'élaboration des budgets 2023 et 2024, au vu de la situation financière, la Municipalité n'a pas jugé opportun de prévoir un montant pérenne et pour l'instant il est prévu de continuer à attribuer un soutien ponctuel en fonction de nos moyens à disposition en fin d'année, en plus bien entendu des revenus du lège décrit ci-dessus.

3. Quelles sont les communes qui offrent un soutien à la SPA de notre région et quelles sont les sommes attribuées ?

Les communes de Blonay-St-Légier et de Veytaux ont adopté un mécanisme annuel de financement à hauteur de Fr. 0.50 / hab. Certaines autres communes du district de la Riviera privilégient quant à elles un don ponctuel qualifié de symbolique.

4. Combien de chiens au total sont inscrits auprès de la Commune en 2023 ?

Au 21 novembre 2023, il y a 715 chiens enregistrés auprès de l'Office de la population.

5. Qu'est-ce que la Municipalité entreprend comme démarche proactive pour s'assurer de l'annonce des nouveaux propriétaires de chiens ?

La Municipalité n'effectue pas de contrôle à proprement parler, cependant lorsque la Commune reçoit un rapport de police signalant une problématique concernant un chien ou si le vétérinaire cantonal nous annonce un chien potentiellement dangereux et que ce dernier n'est pas inscrit, son propriétaire est convoqué afin de régulariser sa situation auprès de l'Office de la population.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 27 novembre 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

Annexe : Interpellation

Vevey, le 20 septembre 2023

Interpellation : la SPA du Haut-Léman, une association d'utilité publique qui est appréciée, mais aussi sous-estimée

Madame la Présidente,
Mesdames les Municipales
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs, chers collègues

Dans le cadre de la commission de gestion dont je suis membre, mon attention a été attiré par le montant de CHF 500 versé en 2022 à la SPA du Haut-Léman par la ville de Vevey.
Je me suis donc renseignée sur le fonctionnement et les activités de ce refuge et leur ai rendu visite à plusieurs fois. Voilà ce que j'aimerais d'abord vous transmettre comme information.

La SPA du Haut-Léman existe depuis 1907. C'est une association privée mais reconnue d'utilité publique qui œuvre quotidiennement pour la protection animale et pour l'amélioration des conditions de vie des animaux en tout genre.

Le Refuge SPA fonctionne également en tant que fourrière cantonale officielle pour l'Est vaudois et les communes du district. C'est un point très important.

Ce refuge a fait peau neuve il y a maintenant 5 ans. Il emploie 6 personnes à temps-plein, y compris trois apprenties. À eux six, ils se partagent le travail 7jours/7 et 365 jours par an. Ils sont encadrés par un Comité composés de bénévoles.

Les activités du refuge sont diverses :

- Il accueille les animaux trouvés ou abandonnés (chiens, chats, lapins, rongeurs et autres petits animaux) => en moyenne 450 animaux par an
- Les animaux abandonnés sont replacés. Le refuge les offre à l'adoption dans de nouvelles familles.
- Le refuge offre un service de garde/pension lors des absences ou vacances des propriétaires d'animaux
- Il collabore avec l'ASR dans le cadre de son rôle de fourrière officielle
- Le refuge dispense des conseils en matière de bien-être des animaux
- Il assure la formation de stagiaires et d'apprentis (3 apprentis actuellement)
- Il encadre de nombreux bénévoles qui participent à différentes activités, notamment des promenades avec les chiens du refuge.
- Il favorise le lien social entre les personnes entrant en EMS et les soins à domicile lors de la séparation d'avec leur animal de compagnie.

Vous êtes sûrement encore nombreux à penser que toutes les SPA sont liées financièrement ou sont subventionnées. Ce n'est pas le cas.

Chaque association SPA est financièrement et juridiquement indépendante. Le refuge de la Riviera fonctionne uniquement grâce aux dons, cotisations, legs et revenus de pensions, ainsi que le soutien de quelques communes du district.

J'aimerais savoir de la Municipalité :

- Si notre Commune contribue financièrement à la SPA de notre région d'une façon pérenne et si oui, de combien est le montant par an?

- Est-ce qu'il y a eu, dans le passé, des demandes de subventions ? Si oui, est-ce qu'elles ont été refusée ou acceptée ? Si acceptée, pouvez-vous me dire de combien s'élève le montant totale sur les 5 dernières années ?
- Quelles sont les communes qui offre un soutien à la SPA de notre région et quelles sont les sommes attribuées ?
- Combien de chiens au total sont inscrits auprès de la Commune en 2023 ?
- Qu'est-ce que la Municipalité entreprend comme démarche pro-active pour s'assurer de l'annonce des nouveaux propriétaires de chiens ?

Je remercie la Municipalité pour une réponse écrite.

Sarah Dohr/VL